



courriel : pref-decorations@aveyron.gouv.fr

Médaille d'honneur régionale, départementale et communale (MHRDC)

La Préfecture de l'Aveyron a engagé une procédure de simplification active et de dématérialisation des demandes de médailles d'honneur régionales, départementales et communales.

Les candidats doivent impérativement **résider dans le département de l'Aveyron**.

**Toutes les informations sont disponibles
sur le site de la préfecture de l'Aveyron (www.aveyron.gouv.fr)**

Vous trouverez ci-dessous les consignes pour **déposer en ligne** une demande de médaille d'honneur régionale, départementale et communale et joindre les pièces demandées.

Cette médaille est destinée à récompenser l'ancienneté des services rendus aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, les élus locaux, les agents des offices publics de l'habitat (OPH) et les agents des caisses de crédit municipal. Pour les agents ayant effectué une carrière mixte (public et privé) il faut demander une médaille d'honneur du travail. *Informations complémentaires* : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12086>

Avant de commencer un enregistrement, il est nécessaire de vérifier que le candidat relève bien de cette médaille (MHRDC) et de se munir du **N° SIRET de l'employeur** (N° à 14 chiffres).

Le dépôt des demandes de médaille d'honneur (réalisé par l'employeur) est accessible depuis le portail « Politiques Publiques - décorations », à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhrdc>

Un guide pratique est disponible sur ce site.

Prérequis informatique

Pour la saisie des dossiers depuis Internet, les navigateurs supportés sont :

Navigateur	Version minimum
Chrome	50
Firefox	50
Internet Explorer	10
Safari	10

NB : en cas de problème, il vous est possible de contacter le service instructeur de la préfecture de l'Aveyron par messagerie électronique : pref-decorations@aveyron.gouv.fr